

### Questions au Feuilleton

3. Nombre total d'immigrants reçus:

	1975	1976	1977	1978	1979
Îles Britanniques	34,978	21,548	17,997	11,801	12,853
République d'Irlande	1,098	639	571	469	553
	36,076	22,187	18,568	12,270	13,406

NOTA: Comme il arrive souvent qu'une seule demande vise de nombreuses personnes (c.-à-d. des membres de la même famille), le nombre total des demandes approuvées (2a) ne représente pas le nombre total d'immigrants reçus que le Canada a effectivement accueillis au cours d'une année donnée (3).

#### LE BRISE-GLACE À ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET À TURBINES À GAZ

Question n° 1725—**M. Herbert:**

1. La conception du premier brise-glace mixte canadien, utilisant l'énergie nucléaire et des turbines à gaz, a-t-elle été approuvée en mars 1978 et, dans l'affirmative, à qui a été adjugé le contrat et à quel prix?

2. La conception en est-elle terminée et, dans la négative, quand le sera-t-elle?

3. Le brise-glace sera-t-il utilisé d'ici 1985?

**M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Les ministères des Approvisionnements et Services et des Transports m'informent comme suit:

1. Oui. Aucun contrat n'a été adjugé pour la conception.

2. Non. Il est prévu que la conception sera complétée en deçà de 30 mois après l'adjudication du contrat.

3. A cause de la longue période nécessaire pour la conception et la construction d'un brise-glace utilisant l'énergie nucléaire et des turbines à gaz, il sera impossible d'exploiter un navire de ce genre avant 1985.

#### LES DÉPENSES DE PUBLICITÉ

Question n° 1742—**M. Stevens:**

Pour l'année financière en cours, à combien s'élèvent les dépenses effectuées par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada pour a) la publicité, b) les publications gratuites ou subventionnées, c) toute autre information transmise au public?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** a) \$4,243,000; b) et c) \$3,672,000.

NOTE: Il est impossible de ventiler davantage les parties b) et c) de la question parce que les renseignements dont nous disposons sont présentés par article de rapport, ce qui comprend les publications et les autres informations.

#### LES PROJETS DU PROGRAMME PACLE ACCORDÉS À DES EXPERTS-CONSEILS

Question n° 1820—**M. Orlikow:**

Au cours de a) 1978-1979, b) 1979-1980, par province et territoire, combien de projets du programme PACLE ont été accordés à des experts-conseils du secteur privé et quels traitements leur ont été versés?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** a) et b) Le PACLE ne conclut pas de contrat visant

la réalisation de projets avec des experts-conseils du secteur privé.

Cependant, les promoteurs de certains projets peuvent engager des experts-conseils à contrat, pour obtenir divers services. Nous ne tenons pas de registre de ces contrats.

#### LE CONTRAT ACCORDÉ PAR LE MDN À CANADAIR LTÉE

Question n° 1906—**M. McKinnon:**

Le ministère de la Défense nationale a-t-il accordé un contrat de \$50,000 à Canadair Ltée pour retenir les services de soutien d'un représentant pour le programme de l'avion de combat Freedom CF-116 et, dans l'affirmative, a) quels services de soutien ce représentant fournira-t-il, b) quelle est la durée du contrat, c) ces contrats sont-ils accordés de façon régulière et, dans la négative, à quels intervalles le sont-ils?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):** Le contrat a été passé par le ministère des Approvisionnements et Services pour le compte du ministère de la Défense nationale.

a) Le représentant chargé des services de soutien fournit les services suivants:

agir en tant que conseiller technique auprès du directeur, génie et maintenance (aéronefs) (DGMA) au quartier général de la Défense nationale (QGDN);

aider à évaluer les publications de nature technique, la correspondance et les messages;

offrir un moyen de communication rapide entre l'entrepreneur, Canadair Ltée et le directeur, génie et maintenance (aéronefs) (DGMA) (QGDN) pour discuter de problèmes techniques, de questions de sécurité en vol et d'enquêtes spéciales et obtenir des renseignements sur le terrain;

aider les équipes chargées de la logistique et le personnel spécialisé au QGDN à résoudre les problèmes techniques reliés au fonctionnement et à la maintenance de l'aéronef et de ses systèmes;

aider sur le plan de l'approvisionnement en répertoire matériel et pièces de rechange;

aider les employés du directeur, génie et maintenance (aéronefs) (DGMA) à revoir la correspondance technique échangée dans le cadre de l'accord tripartite en vue de déterminer la pertinence du CF-116 (CF-5);

recevoir, regrouper et tenir à jour, pour qu'elles soient faciles à consulter, toutes les informations techniques sur l'aéronef CF-116 (CF-5) émanant de l'entrepreneur et des représentants chargés des services de soutien sur le terrain.

b) Le contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1980 et se terminera le 31 mars 1981.